



## Mon enfant est en situation de handicap

Vérfié le 17 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Divers dispositifs existent pour mon enfant et pour m'aider dans mes démarches. Un diagnostic doit d'abord être établi par un professionnel de santé (généraliste, pédopsychiatre...) pour faire reconnaître le handicap de mon enfant.

### Reconnaissance du handicap

Un diagnostic doit d'abord être établi par un professionnel de santé (généraliste, pédopsychiatre...) pour faire reconnaître le handicap de mon enfant.

Je dois ensuite prendre contact avec une maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](https://lannuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=MDPH&where=) (<https://lannuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=MDPH&where=>)

La MDPH évalue les besoins de mon enfant et transmet ses résultats à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

### Aides financières

Je peux percevoir l'[allocation d'éducation de l'enfant handicapé \(AEEH\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809>). Cette aide peut être complétée par :

- un complément d'AEEH ou un [complément de la prestation de compensation du handicap \(PCH\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>) si mon enfant présente un certain taux d'incapacité,
- ou une [allocation journalière de présence parentale \(AJPP\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15132) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15132>) si la gravité du handicap de mon enfant me contraint à suspendre ou réduire mon activité professionnelle.

### Aides aux transports

Je peux avoir une [carte mobilité inclusion \(CMI\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>) pour m'aider dans mes déplacements avec mon enfant.

Si mon enfant ne peut pas utiliser les transports en commun pour se rendre à son établissement scolaire, il peut bénéficier d'autres modes de transport dont [les frais peuvent être pris en charge](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1894) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1894>).

### Modes de garde

[Des structures spécialisées](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1868) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1868>) existent si mon enfant est dans l'impossibilité d'intégrer une crèche ou une halte-garderie ordinaire.

### Scolarité

Mon enfant peut être scolarisé dans diverses structures selon ses besoins et capacités. C'est la MDPH qui décide de son orientation scolaire.

Les besoins de mon enfant sont inscrits dans son [projet personnalisé de scolarisation \(PPS\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33865) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33865>). Il détermine les conditions de sa scolarisation jusqu'à l'enseignement supérieur.

Scolarité en milieu ordinaire

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

En primaire

Mon enfant peut être inscrit dans une [unité localisée pour l'inclusion scolaire \(Ulis école\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14984) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14984>).

Au cours de sa scolarité, il peut bénéficier :

- de l'aide d'une auxiliaire de vie scolaire.
- de matériel pédagogique adapté.

Au collège et lycée

Mon enfant peut être inscrit dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis collège ou lycée) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14953>).

Au cours de sa scolarité, il peut bénéficier :

- de l'aide d'une auxiliaire de vie scolaire.
- de matériel pédagogique adapté,
- d'aménagement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15112>) pour passer ses examens.

À l'université

Mon enfant peut bénéficier d'un service d'accueil spécifique pour les étudiants handicapés (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2326>).

Scolarité en milieu adapté

Mon enfant peut être scolarisé dans un établissement régional d'enseignement adapté (Érea) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14953>).

Enseignement à distance

Mon enfant peut suivre des cours à distance assurés par le centre national d'enseignement à distance (Cned) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F541>).

Centre scolaire à l'hôpital

Mon enfant hospitalisé peut suivre un enseignement individualisé adapté à son âge et son handicap dans un centre scolaire du service pédiatrique de l'hôpital.

## Mesures de protection

Vous pouvez recourir à une mesure de protection pour protéger les intérêts de votre enfant lorsque vous ne serez plus en mesure de le faire.

Cette mesure de protection prendra effet lorsque vous serez décédé ou ne pourrez plus prendre soin de votre enfant.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

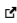




Votre enfant est mineur

Vous pouvez recourir à la tutelle des mineurs (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2139>) pour protéger ses intérêts.

Votre enfant est majeur

Vous pouvez recourir au mandat de protection future (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16670>) pour protéger ses intérêts.

Pour en savoir plus

- Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap (PDF - 482.5 KB)  ([http://cache.media.education.gouv.fr/file/Maternelle\\_baccalaureat/65/9/Guide\\_pour\\_la\\_scolarisation\\_des\\_enfants\\_et\\_adolescents\\_en\\_situation\\_de\\_handicap\\_469659.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Maternelle_baccalaureat/65/9/Guide_pour_la_scolarisation_des_enfants_et_adolescents_en_situation_de_handicap_469659.pdf))  
*Ministère chargé de l'éducation*
- Scolarité et handicap  (<http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/media-type/html/group/gp/page/accueil.espace.handicap>)  
*Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)*
- Éducation prioritaire  (<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>)  
*Ministère chargé de l'éducation*
- Site de Cap école inclusive  (<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>)  
*Ministère chargé de l'éducation*
- Site au service des étudiants en situation de handicap  (<https://www.etudiant.gouv.fr/pid38441/etudiants-en-situation-de-handicap.html>)  
*Ministère chargé de l'éducation*

COMMENT FAIRE SI...

- Je suis en situation de handicap (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31029>)

Tous les Comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)